

## 122 Zone de données codées : Période chronologique couverte par la ressource

### Définition

Cette zone indique, sous une forme structurée, la période chronologique couverte par la ressource.

### Occurrence

Facultative.

Répétable seulement pour établir une distinction entre plusieurs dates simples et une tranche chronologique (EX 1).

### Indicateurs

Indicateur 1	Nombre de dates	
	0	Date simple
	1	Plusieurs dates
	2	Tranche chronologique
Indicateur 2	blanc	Non défini

### Sous-zone(s)

\$a Période chronologique, de 9999 avant J.C. à nos jours (EX 2, 3, 4).  
Obligatoire.  
Répétable (EX 1).

Liste des éléments de données de longueur fixe de la sous-zone \$a

Nom de l'élément de données	Nombre de caractères	Positions des caractères
Ère	1	0
Année	4	1-4
Mois	2	5-6
Jour	2	7-8
Heure	2	9-10

### Remarque(s) sur le contenu de la zone

\$a Période chronologique, de 9999 avant J.C. à nos jours

La sous-zone \$a contient un minimum de 5 caractères et un maximum de 11.

Si on utilise un élément de données facultatif, tous les éléments de données facultatifs précédents doivent être renseignés.

Position 0 Ère  
Un code à un caractère alphabétique identifie l'ère.  
Obligatoire.

c = la date se situe avant l'an 1 du calendrier grégorien, c'est-à-dire avant J.C.

d = la date se situe après l'an 1 du calendrier grégorien, c'est-à-dire après J.C.

Positions 1-4	Année 4 caractères numériques, justifiés à droite, complétés à gauche par des zéros. Obligatoire.
Positions 5-6	Mois 2 caractères numériques, justifiés à droite, complétés à gauche par des zéros. Facultatif.
Positions 7-8	Jour 2 caractères numériques, justifiés à droite, complétés à gauche par des zéros. Facultatif.
Positions 9-10	Heure 2 caractères numériques, justifiés à droite, complétés à gauche par des zéros. L'indication de l'heure est fondée sur un cycle de 24 heures, heure locale, arrondie à l'heure pleine la plus proche. Facultatif.

### Zone(s) connexe(s)

100	Données générales de traitement \$a/8-16 : Date(s) de publication. On utilise ces positions de la zone 100 en plus ou à la place de la zone 122, lorsque la date de publication est la même que la période chronologique couverte par la ressource.
661	Code de période chronologique Cette zone contient le code de la période chronologique associée au contenu de la ressource ; ce code indique seulement les décennies couvertes par la ressource. Elle peut être utilisée en plus de la zone 122 ou la remplacer.

### Exemple(s)

EX 1 ■	122 2# \$ad1971\$ad1979 122 0# \$ad1986  <i>Codes pour une carte levée entre 1971 et 1979, et révisée pour ajouter des informations de 1986.</i>
EX 2 ■	122 0# \$ad16051105  <i>Code de la Conspiration des poudres de Guy Fawkes, 5 novembre 1605.</i>
EX 3 ■	122 0# \$ad1976080214  <i>Date de position d'une image de télédétection (2 août 1976, à 14h08).</i>
EX 4 ■	001 990521053 100 ## \$a19990521b19981998###y0sery0103####ba 101 0# \$ascr\$aeng 102 ## \$aHR 110 ## \$aaka####0xx0 122 2# \$ad1992\$ad1997 200 0# \$aGodišnje izvješće ...\$fRepublika Hrvatska, Državni zavod za intelektualno vlasništvo\$DAnnual report ...\$fRepublic of Croatia, State Intellectual Property Office\$g<glavni i odgovorni urednik Nikola Kopčić>

207 #0 \$a1992/97(1998)  
 210 ## \$aZagreb\$cDržavni zavod za intelektualno vlasništvo Republike Hrvatske\$d1998  
 215 ## \$d30 cm  
 300 ## \$aTekst usporedo na hrv. i engl. jeziku  
 326 ## \$aGodišnje  
 510 1# \$aAnnual report / Republic of Croatia State Intellectual Property Office\$zeng  
 532 13 \$aGodišnje izvješće (Državni zavod za intelektualno vlasništvo Republike Hrvatske)  
 712 02 \$3990426016\$aDržavni zavod za intelektualno vlasništvo Republike Hrvatske\$cZagreb  
 801 #0 \$aHR\$bNSK\$gHR PPIAK

*Rapport annuel publié en 1998 pour les années 1992 à 1997. Les dates de publication 1 et 2, en zone 100\$a, positions 8-16, sont toutes les deux 1998 parce qu'une seule livraison a été publiée. Les dates couvertes par la ressource sont enregistrées dans la zone 122.*